

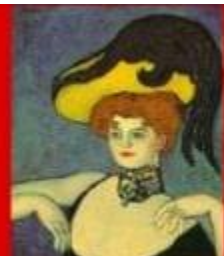
Samedi 19 janvier 22 h 47 [GMT + 1]

NUMERO 273

Je n'aurais manqué un Séminaire pour rien au monde— PHILIPPE SOLLERS
Nous gagnerons parce que nous n'avons pas d'autre choix — AGNÈS AFLALO

www.lacanquotidien.fr

Lacan Quotidien



CAMPAGNE

**contre l'instrumentalisation de la psychanalyse
par les opposants au « mariage pour tous »**

Jacques-Alain Miller

* animera la soirée de mercredi sur « La politique catholique des corps », autour de Danièle Hervieu-Léger, ancienne présidente de l'EHESS, co-directrice du « Dictionnaire des faits religieux », PUF, 2010. *Salle paroissiale du 92 bis, bd du Montparnasse, le mercredi 23 janvier, à 21h 15 (accueil à partir de 20h 45). Participation : 10 € sur place.*

** interviendra samedi prochain au premier « Forum France Culture », dans un débat sur le thème du mariage, avec Geneviève Fraisse et Hélène L'Heuillet. *Grand amphithéâtre de la Sorbonne, 47, rue des Ecoles, le samedi 26 janvier de 9h à 10h 15. Entrée gratuite.*

*** présidera avec Jean-Pierre Winter l'après-midi que l'Ecole de la Cause freudienne consacrera à la question du « mariage pour tous » samedi en quinze. *Maison de la Chimie, 28 rue Saint-Dominique, le samedi 2 février, de 14h à 18h. Participation : 15 € sur place.*

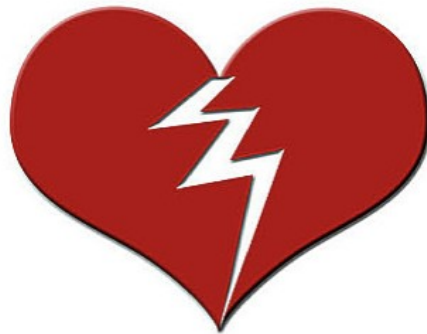
**** invite les collègues de l'Ecole et des ACF qui sont en accord avec la Déclaration du 13 janvier à prendre l'initiative d'organiser leurs propres événements.

▪ MARIAGE INTERNATIONAL ▪

Le divorce pour personne

par Philippe Hellebois

La foule bien organisée des randonneurs de ce dimanche 13 janvier m'a fait penser aux pages forts drôles de la *Psychopathologie de la vie quotidienne* dans lesquelles Freud compare l'amour au service militaire. Tout manquement, comme l'oubli, est matière grave : Dulcinée pensera qu'on ne l'aime plus et l'armée que l'on se fiche d'elle. *Horreur !*



La plume malicieuse de Freud montre que les dames, pourtant grandes sectatrices de l'amour, peuvent aussi être très indisciplinées : l'une perd son alliance en voyage de noces, l'autre ne reconnaît pas en rue le mari qu'elle vient d'épouser, etc. Où ont-elles la tête ? Manifestement à autre chose ... que Freud nommera plus tard tendance homosexuelle du névrosé : les femmes pensent aux femmes qu'elles trouvent plus femmes qu'elles, et l'Œdipe féminin a une fâcheuse tendance à négliger l'homme ... Lacan, plus freudien que nature, c'est-à-dire malicieux pour deux, dira hétérosexuel celui ou celle qui aime les femmes : les femmes sont toujours autres, fut-ce pour elles-mêmes.

L'amour c'est fort bien, mais il y a quelque chose derrière lui qui ne se laisse pas faire et dont on ne se sépare jamais tout à fait : la jouissance qui abolit la différence des sexes, et ne veut rien d'autre que se satisfaire. Son message n'est qu'un infernal sarcasme : *mariage pour tous, mais divorce pour personne !* ... sinon par la psychanalyse, et encore ce n'est pas garanti ! Ironie de l'histoire, la psychanalyse qui faisait tant divorcer se transforme, grâce aux lectures papales de Freud¹, en providence des ménages ! Si Freud est en passe d'être ordonné père de l'Église, les meilleurs d'entre nous ont peut-être une chance de devenir cardinaux. *Le jour se lève !*

Et la Belgique dans tout ça ? Cette terre d'hérésies, pionnière en matière de mariage homosexuel, est pour le moment exemplaire. Nos statistiques sont éloquentes : le taux de divorces homosexuel est pour 2010 de 20,75 %, alors que son pendant hétéro s'élève à 68,56 % pour la même période. Conclusion, *mariage homosexuel mariage heureux !*² Les esprits chagrins n'aimant que les mauvaises nouvelles, diront évidemment que les homos, qui ne peuvent se marier que depuis 2003, témoignent de l'enthousiasme des néophytes et n'ont pas encore eu le temps de divorcer. Mais en attendant, l'Église, qui a vitupéré contre le divorce bien avant le mariage pour tous, peut trouver matière à consolation. Proclamons donc *urbi et orbi : Belgique pour tous et silence dans les rangs !*

1 : Miller, J.-A., « Mariage homosexuel : l'Église avec Freud ? », Le Point, 17 janvier 2013.

2 : Malgré ses louables efforts, la Belgique fait moins bien qu'Israël où l'on aurait inventé l'adage suivant *à mariage homo et divorce impossible !* (Voir Caroz, G., « Sur le mariage homosexuel en Israël », La règle du jeu, 18 janvier 2013)

Sur le mariage homosexuel en Israël

par Gil Caroz

La promenade de Tel-Aviv. Ici la « plage des religieux » où l'on applique une séparation radicale entre les sexes. Cinq cent mètres plus loin, la « plage des homos » mêlés à quelques touristes juifs français qui investissent la ville de façon intense depuis quelques années. Une intrication de modes de jouissances. J'apprends, en lisant Wikipédia en hébreu, que la grande majorité de la population israélienne est favorable au mariage « gay » et à l'adoption d'enfants par des couples du même sexe. Ceci, dans un pays où la religion est dans l'air autant que l'oxygène.

Le mariage en Israël est régulé par les instances religieuses reconnues, qu'elles soient juives, chrétiennes, musulmanes ou druzes. Le mariage civil n'existe pas. La plupart des juifs laïcs vivent tout ça calmement, car pour le juif, le rite n'est pas la croyance. Cela n'empêche pas quelques contradictions. Ainsi, si le tribunal juif religieux, dont l'orientation est orthodoxe, ne reconnaît pas le mariage entre deux personnes du même sexe, le Registre de l'état civil accepte l'inscription des couples homosexuels comme « mariés », à condition que le mariage ait eu lieu à l'étranger. En effet, il y a quelques années, un tribunal civil, lors d'un précédent contentieux juridique, avait ordonné au Registre de modifier la mention d'inscription sur la carte d'identité de cinq couples homosexuels : de « célibataire », chacun devenait « marié ». Mariés pour le Registre civil, célibataires pour le Rabinat, seule autorité compétente en matière de mariage. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?



Or, voilà qu'un de ces couples homosexuels inscrit comme marié a décidé de divorcer. Le divorce comme le mariage étant régulés exclusivement par l'instance religieuse, c'est le tribunal religieux qui devait défaire ce lien. Mais comment pouvait-il se prononcer sur ce divorce alors qu'il ne reconnaît pas ce mariage ? Au Canada, lieu où le couple s'est marié, même impasse, car si des étrangers peuvent bel et bien se marier au Canada, le divorce est une démarche juridique qui ne s'applique pas à des étrangers. Si le tribunal civil en Israël n'avait pas sorti ce couple d'affaire, le résultat aurait été sensationnel : le problème ne serait plus la question du mariage des homos, mais celle de leur divorce impossible.

Et les rabbins ? Comment font-ils ? Aux côtés de rabbins orthodoxes de l'establishment, il y a les « conservateurs » qui sont fondamentalement fidèles à la Halacha, même s'ils considèrent que celle-ci doit être souple et mise à jour régulièrement. Ils ne pratiquent pas le rite du mariage gay, mais de toutes les façons, leur rite du mariage, même hétéro, n'est pas reconnu ni par les rabbins orthodoxes, ni par le Rabinat. Plus loin, les « réformistes » (qu'on dit aussi « progressistes » ou « libéraux ») ont traversé quelques lignes rouges de la Halacha, entre autres en pratiquant le rite du mariage gay.



Pour les rabbins orthodoxes, il y a un point fixe : selon la *Halacha*, le mariage entre personnes du même sexe est interdit. Sur ce point, pas de désaccord. Il n'empêche que, comme dit l'adage « quand deux Juifs sont ensemble, il y a déjà trois opinions en présence ». Le débat se déroule donc sur la place du sujet homosexuel dans la communauté. Certains jurent que l'homosexualité est une maladie qui se guérit, et envoient leurs disciples homosexuels chez le psychologue. D'autres y voient une épreuve de Dieu, et exigent tout simplement l'abstinence. Les plus sages considèrent que c'est un problème sans solution, car la loi rabbinique ne cautionnera jamais l'homosexualité, et n'autorisera pas le mariage homosexuel. Mais selon eux, ce problème doit être absorbé par la communauté. Pas question d'exclure un sujet dont la jouissance est en contradiction avec la *Halacha*.

L'esprit de contradiction du Talmud auquel Jacques-Alain Miller fait référence se lit dans ce débat. « Car chez les Juifs, c'est rabbin contre rabbin (...) on se met sur la tronche pour un oui pour un non ». Ah... ! Ne pas être d'accord, se mettre métaphoriquement sur la tronche, polémiquer, inventer des signifiants invraisemblables pour provoquer l'autre... qui peut résister à ce bouillonnement de désir ? C'est qu'il n'y pas que la loi comme condition du désir. L'ordre et la juste mesure, instaurées par l'Un avec un très grand U, deviennent mortifiants, s'il n'y pas de zones où l'étau est desserré afin de permettre à la série des *Uns-tout-seuls* de porter leurs voix. Une tolérance au grand débat entre les singularités au pluriel est une deuxième condition du désir.

Le Vatican et la psychanalyse – Quelques repères historiques

par Cinzia Crosali

Dans l'interview recueillie par Anne Ganivet-Poumellec, le 10 janvier 2013, pour LQ n°267, Jacques Alain Miller dit : « on peut s'opposer au mariage gay pour toutes sortes de bonnes raisons, de goût, de dogme, de tradition, (...), mais on ne peut le faire au nom de la psychanalyse ». Ces propos se réfèrent à l'attitude qu'ont aujourd'hui nombre de représentants de l'Eglise catholique quant au projet de loi sur le mariage pour tous, celle de « faire virer la psychanalyse au compte de la religion » pour défendre l'idée de famille traditionnelle. Ce qui frappe est la place donnée à « la nature » en tant que boussole de la conduite humaine, quand on sait que, pendant longtemps, l'instruction pastorale a réprimandé ce qui, des tendances naturelles de l'homme, était trop apparenté aux instincts, et considéré comme obstacle à l'acte libre et volontaire.

L'Eglise contre Freud

Au début du siècle dernier, l'Eglise catholique avait vu dans la psychanalyse naissante le lieu de la subversion de la morale traditionnelle et des valeurs fondatrices de la société. Comme aujourd'hui, c'était l'innocence des enfants, et donc leur sécurité, qui étaient menacées et qu'il fallait défendre. Les organismes de contrôle ecclésiastique s'opposèrent d'emblée à la diffusion des idées freudiennes, ces mêmes idées que certains utilisent aujourd'hui pour servir la cause de la famille naturelle, constitué d'un père et d'une mère.



En Italie, l'Église catholique fut avec le fascisme et l'idéalisme philosophique l'adversaire majeur du développement des théories freudiennes. Considérées comme entachées de « pansexualisme », « athéisme » et « déterminisme », on les rejetait comme mettant en danger l'ordre social traditionnel. L'opposition de l'Église inquiétait Freud, et le fit hésiter au moment de publier son travail sur Moïse. Il écrivit alors à Arnold Zweig :



« *Nous vivons ici dans une atmosphère de stricte orthodoxie catholique. On dit que la politique de notre pays est dirigée par un certain Père Schmidt; c'est l'homme de confiance du Pape. Par malheur, il est lui-même ethnographe et historien des religions et ne fait pas mystère dans ses livres de son horreur de la psychanalyse et en particulier de sa théorie du totem. A Rome, mon **Edoardo Weiss** a fondé un groupe psychanalytique et publié plusieurs numéros d'une Rivista Italiana di Psicoanalisi. Brusquement, on lui a interdit cette publication. (...) On dit que (l'interdiction) vient directement du Vatican et que le Père Schmidt en est responsable. On peut bien s'attendre à ce qu'une publication venant de moi fasse quelque sensation et n'échappe pas à l'attention de ce Père hostile. On pourrait ainsi le risquer de voir la psychanalyse interdite à Vienne, et tous nos travaux suspendus.* »¹

Edoardo Weiss fut l'un des pionniers de la psychanalyse en Italie, et l'analyste d'Italo Svevo. Son premier livre, « *Elementi di psicoanalisi* », avait attiré sur lui le regard du Saint-Office. A sa réédition en 1933, un projet de mise à l'index du livre fut pris en considération par la Congrégation pour la doctrine du Saint-Office, et le jésuite **Francesco Gaetani** fut chargé de rédiger un *votum*, non seulement sur l'ouvrage *Elementi di psicoanalisi*, mais aussi sur la psychanalyse en général.

Gaetani s'exprima en faveur d'une condamnation des théories psychanalytiques, même s'il invita à épargner la minorité de psychanalystes « honnêtes » qui respectent la religion. L'année suivante, le pape Pie XI demande qu'une nouvelle étude soit confiée à un franciscain, médecin et psychologue destiné à devenir très influent : le Père **Agostino Gemelli**, futur fondateur et Recteur de l'Université Catholique du Sacré-Cœur de Milan.

L'expert du Vatican

Criminologue, issu d'une famille anticléricale, et converti au catholicisme à l'âge adulte, Gemelli s'intéressait à la psychologie des « mystiques », ce qui lui valut le titre d'expert du Vatican. Le Saint-Office le consultait en effet sur les « cas » douteux, quand il était difficile de trancher entre folie, supercherie et sainteté, chez des personnes se prétendant stigmatisées et visitées par la Vierge ou par la Croix.

La psychanalyse naissante n'avait pas manqué d'intéresser *Padre* Gemelli, mais son attitude envers la découverte freudienne ne peut qu'être dite vambiguë. Cela ne fut pas sans conséquences, vu son influence auprès du Saint-Siège, et l'autorité « scientifique » qui lui était reconnue par l'Église. Son ambiguïté se traduit par une oscillation. D'un côté, la psychanalyse l'intéresse, parce qu'il y retrouve une correspondance avec son opposition à la vision organiciste de la personne, et aussi à la psychologie wundtienne. De l'autre, il condamne le « pansexualisme » freudien et la prétendue primauté donnée aux instincts. Ainsi, Gemelli s'opposera à Sante De Sanctis, qui avait voulu, s'inspirant de Freud, considérer « la conversion religieuse » sous l'angle de la sublimation des instincts.

Pour prendre une position franche et défendre la psychanalyse, il aurait fallu à Agostino Gemelli le courage d'être subversif et d'aller contre courant. Il en était dépourvu. De 1929 au 1939, il multiplia les éloges de l'idéologie fasciste, et assumait une position antisémite. Il obéit aux lois raciales qui imposaient l'expulsion des juifs de l'Université. Tout en souhaitant que les juifs convertis et baptisés soient épargnés, il ne songea pas à se soustraire pas aux ordres gouvernementaux pour ce qui concerne son Université. Sa position face à Freud et à la psychanalyse n'est pas sans rapport avec son apologie très marquée de l'idéologie fasciste, qu'il exaltait ouvertement. Cependant, comme le

dit Michel David dans son livre *Storia della psicoanalisi nella cultura italiana*², plus que ses interventions, ce sont les silences de Gemelli qui frappent, parce qu'il se tût au moment où il fallait s'opposer.

Aujourd'hui, en revanche, le silence de l'Église serait préférable à son opposition si retentissante au droit des gays au mariage, dans les manifestations de rue et dans les tribunes médiatisées.

Aujourd'hui, le cas de Brescia

En Italie, la question du mariage gay n'a pas encore la même ampleur qu'en France. Mais l'Église s'exprime face des épisodes isolés de transformation familiale. Le dernier épisode a eu lieu la première semaine de janvier 2013 dans la ville de Brescia.

Une sentence inhabituelle de la Cour de Cassation a bouleversé les repères traditionnels. Le haut tribunal, saisi du cas, a décidé qu'un enfant sera confié exclusivement à la mère homosexuelle, vivant en couple avec sa compagne, et a refusé l'appel du père, musulman, qui s'était opposé à cette décision. L'enfant avait été confié à la mère après des actes de violence commis, devant l'enfant, par le père sur la compagne de la mère. Ces violences étaient intervenues après le refus du père de voir l'enfant (qu'il avait quitté alors qu'il était en bas âge) lors des rencontres médiatisées par les services sociaux. La sentence a établi qu'« aucune certitude scientifique ou expérience ne prouve que le fait de vivre dans une famille constituée sur un couple homosexuel soit dangereux pour le développement équilibré de l'enfant ».



La réaction de l'Église a été très rapide, Monseigneur Domenico Segalini, évêque de Palestrina et président de la commission CEI (Conferenza Episcopale Italiana) pour le *Laicato*, s'est ainsi exprimé dans les termes suivants : « On ne peut pas construire une société civile à partir des sentences des tribunaux (...) Il y a des études précises, psychologiques et philosophiques, qui doivent orienter les personnes. Ce n'est pas à la loi d'établir quel est le meilleur rapport avec les parents (...) »³ Il laisse entendre qu'en cas de conflit des parents concernant la garde d'enfants, le critère ne peut plus être celui de la loi et du juge, mais celui des avancés scientifiques qui régiraient la société civile.

Le Saint Siège a aussi pris une position ferme, jugeant la sentence de la Cassation comme une « décision ambiguë qui déconcerte ». L'archevêque Vincenzo Paglia, président du *Dicastero (Congregatio)* pour la famille a expliqué sur Radio Vaticane que, *da che mondo è mondo*, l'enfant doit naître et grandir dans **la vie ordinaire**, c'est à dire, avec un père et une mère »⁴.

Le jour d'après la sentence *l'Avvenire*, le journal officiel de la Conférence Episcopale Italienne, écrit : « Le point le plus troublant (est le fait) de considérer l'enfant comme un sujet manipulable à travers des expérimentations qui sont en dehors de la réalité naturelle, biologique et psychique, humaine ...). Selon *l'Avvenire*, la sentence « laisse interloqué, puisqu'elle efface tout ce que l'expérience humaine, et avec elle les sciences psychologiques, ont élaboré et accumulé en matière de formation des enfants »⁵

Il est étonnant de voir que les autorités les plus élevées de l'Église s'en remettent désormais à « la science », et lui donnent soi-disant le dernier mot dans des questions telles que « D'où viens-je ? Où je vais-je ? », qui étaient autrefois considérées comme relevant du mystère de la vie, mystère inclus dans le dessein Divin.

Nous ne sommes pas très rassurés par la transition qui s'est faite entre le « miracle de la vie » de jadis et la « vie ordinaire » à laquelle chacun est aujourd'hui renvoyé, et qui serait fondée sur la biologie, l'anatomie, et les « sciences psychologiques ».

1 : Lettre de Sigmund Freud à Arnold Zweig du 30 septembre 1934 (Sigmund Freud, Correspondance 1873-1939, Paris, Gallimard, 2^{ème} éd., 1979, p. 459). (souligné par nous)

2 : David Michel, *La psicoanalisi nella cultura italiana*, Bollati Boringhieri, Torino 1990 (premières éditions 1966)

3 : La Repubblica 11.01.2013

http://www.repubblica.it/cronaca/2013/01/11/news/cassazione_bimbo_pu_crescere_bene_anche_in_famiglia_omosessuale-50330615/

4 : La Repubblica.it 12.01.2013

5 : La Repubblica.it 12.01.2013 (souligné par nous)



▪ ANNONCE ▪

L'École de la Cause freudienne, *La Règle du Jeu* et *Lacan Quotidien*

vous invitent à une conversation avec Danièle Hervieu-Léger sur

LA POLITIQUE CATHOLIQUE DES CORPS entre sacralisation et naturalisation

**Mercredi 23 janvier 2013 à 21h 15
92 bis, boulevard du Montparnasse 75014 Paris**

soirée animée par **Jacques-Alain Miller**



Danièle Hervieu-Léger

participation aux frais : 10 euros (sur place)

Lacan Quotidien

publié par navarin éditeur

INFORME ET REFLÈTE 7 JOURS SUR 7 L'OPINION ÉCLAIRÉE

▪ comité de direction

présidente **eve miller-rose** eve.navarin@gmail.com

rédaction et diffusion **anne poumellec** annedg@wanadoo.fr

conseiller **jacques-alain miller**

▪ rédaction

coordination **anne poumellec** annedg@wanadoo.fr

comité de lecture **pierre-gilles gueguen, jacques-alain miller, eve miller-rose, anne poumellec, eric zuliani**

édition **cécile favreau, luc garcia, bertrand lahutte**

▪ équipe

▪pour l'institut psychanalytique de l'enfant **daniel roy, judith miller**

▪pour babel

-Lacan Quotidien en argentine et sudamérique de langue espagnole **graciela brodsky**

-Lacan Quotidien au brésil **angelina harari**

-Lacan Quotidien en espagne **miquel bassols**

▪traductions **chantal bonneau** (espagnol) **maria do carmo dias batista** (lacan quotidien au brésil)

▪designers **viktor&william francoizel** vwfcbzl@gmail.com

▪technique **mark francoizel & olivier ripoll**

▪médiateur **patachón valdès** patachon.valdes@gmail.com

▪ suivre Lacan Quotidien :

▪ecf-messenger@yahoogroupes.fr ▫ liste d'information des actualités de l'école de la cause freudienne et des acf ▫ responsable : philippe benichou

▪pipolnews@europsychoanalysis.eu ▫ liste de diffusion de l'eurofédération de psychanalyse

▫ responsable : gil caroz

▪amp-uqbar@elistas.net ▫ liste de diffusion de l'association mondiale de psychanalyse ▫ responsable : oscar ventura

▪secretary@amp-nls.org ▫ liste de diffusion de la new lacanian school of psychanalysis ▫ responsables : anne lysy et natalie wülfing

▪ EBP-Veredas@yahoogrupos.com.br ▫ uma lista sobre a psicanálise de difusão privada e promovida pela associação mundial de psicanálise (amp) em sintonia com a escola brasileira de psicanálise ▫ moderator : maria cristina maia de oliveira fernandes

POUR ACCEDER AU SITE LACANQUOTIDIEN.FR **CLIQUEZ ICI.**

• *À l'attention des auteurs*

Les propositions de textes pour une publication dans Lacan Quotidien sont à adresser par mail (anne poumellec annedg@wanadoo.fr) ou directement sur le site lacanquotidien.fr en cliquant sur "proposez un article",

Sous fichier Word ▫ Police : Calibri ▫ Taille des caractères : 12 ▫ Interligne : 1,15 ▫

Paragraphe : Justifié ▫ Notes : *manuelles* dans le corps du texte, à la fin de celui-ci, police 10 •

• *À l'attention des auteurs & éditeurs*

Pour la rubrique Critique de Livres, veuillez adresser vos ouvrages, à NAVARIN ÉDITEUR, la Rédaction de Lacan Quotidien – 1 rue Huysmans 75006 Paris. •